

COMPTE-RENDU du CONSEIL d'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 mars 2026

Convocation : 03 février 2026
Membres en exercice : 12

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, lundi 02 mars 2026 à 18h à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GUYOD.

Présents (8) :
Stéphane GUYOD, Sandrine JANIAUD-LARCHER, Jean-Luc ANDERHUEBER, Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, Marie-Laure FRIEZ, Maryline MORALLET, Éric PARROT, Jean RACINE.

Absents ou excusés (4) :
Rafaël RODRIGUEZ, Pierre FIETIER, Thomas BIETRY, Damien MESLOT.

Assistaient :
Dimitri RHODES, Directeur de l'AMF90
Mathieu OROSCO, Expert-Comptable SOGESCO

BILAN FINANCIER ET ANALYSE DES COMPTES 2025

Le Président fait appel à M. OROSCO pour présenter aux membres du conseil d'administration le bilan financier 2025 qui fait apparaître un déficit de 21724 €.

Cependant, afin de réduire ce déficit, en partie dû à la non-compensation du Séminaire européen de 2023 dont 5480€ étaient attendus mais ne seront finalement jamais perçus, M. OROSCO propose de conserver sur les comptes 2025 les 2000€ de subvention versée par la FRTP en vue du Séminaire des nouveaux élus 2026.

➤ en Annexe : BILAN FINANCIER 2025

⇒ **Les membres du conseil d'administration valident le bilan financier 2025 et acceptent de conserver sur les comptes 2025 les 2000€ de subvention versée par la FRTP en vue du Séminaire des nouveaux élus 2026, subvention que d'autres arbitrages financiers viendront compenser.**

TAUX DES COTISATION ET COTISATION FORMATION 2026

Le Président propose de reconduire les taux de cotisations AMF90 pour l'année 2026.

En ce qui concerne les taux de l'Association des Maires de France (AMF), on note que ceux-ci restent également stables pour 2026.

Or, l'année 2026 étant une année de renouvellement de mandat, la question de la cotisation spéciale formation doit être débattue pour en définir le montant. Rappelons que jusqu'alors, cette cotisation était prélevée une seule fois en début de mandat, puis divisée sur les six années, afin de répondre aux dépenses liées à l'organisation des formations, principalement celles mises en place après les élections municipales.

M. GUYOD présente aux élus une simulation des montants possibles partant du principe que les formations 2026 seront plus coûteuses du fait de leur nombre plus élevé et de la location probable de salles pour accueillir un grand nombre d'élus. En outre, n'ayant pas adhéré aux Universités des Maires proposées par Mairie 2000, il est à prévoir que les subventions de cet organisme seront très minimales voire absentes, comme en témoigne celle de moindre mesure versée en 2025.

En prenant pour référence les montants demandés en 2020, M. GUYOD propose donc de les augmenter légèrement afin de répondre à ces nouvelles problématiques : environ + 100€ pour chaque strate.

L'idée d'augmenter le montant des cotisations ne semble pas choquer outre mesure les élus présents. Cependant, Mme Maryline MORALLET propose non plus de prélever cette cotisation une fois par mandat, mais de la collecter annuellement selon un montant restant à définir mais se rapprochant de la somme globale nécessaire à l'équilibre des dépenses.

> EN ANNEXE : Cotisations 2026

⇒ **Les membres du conseil d'administration approuvent les taux de cotisations 2026 à verser à l'AMF90, et valident le prélèvement désormais annuel de la cotisation Formation. Les statuts de l'association devront être modifiés en ce sens. Une proposition de montants doit leur être faite rapidement afin de les proposer au vote lors de la prochaine assemblée générale.**

PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES 2026

Au regard du bilan financier 2025, le président propose aux membres présents de rediscuter la participation forfaitaire demandée pour le déplacement à Paris lors du Congrès des Maires. En effet celui-ci représente un reste à charge de 10 000 à 15 000 euros chaque année pour l'association.

Bien que cette participation ait déjà été revue en 2025, le président propose d'augmenter une nouvelle fois la participation forfaitaire. Reste à en définir le montant. Sachant qu'un déplacement de 2 nuits en chambre double et TGV coûte en moyenne 600€ par personne, il propose donc d'augmenter la participation à 300€ correspondant à la moitié du prix.

Sandrine JANIAUD-LARCHER ajoute qu'il conviendrait de pouvoir négocier davantage les tarifs des hôtels. Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE estime quant à elle que les élus devraient eux-mêmes trouver à se loger. M. GUYOD pense cependant que la nuit supplémentaire avec petit-déjeuner devrait être à la charge complète de l' élu qui souhaite rester 3 nuits.

⇒ **Les membres du conseil d'administration conviennent que le déplacement de la délégation au congrès des maires représente une charge importante pour l'association. Ils décident donc d'augmenter la participation forfaitaire de base (aller/retour + 2 nuits) à 300€, et que la nuit supplémentaire soit intégralement prise en charge par l' élu.**

TARIFS DES STANDS DU SEMINAIRE DES ELUS 2026

Le Président rappelle aux élus présents qu'un séminaire est prévu le 12 septembre 2026. Lors de cette journée sera organisé un salon réunissant les principaux partenaires des collectivités qui souhaitent se présenter aux nouveaux élus.

Afin de lancer la démarche de pré-inscription, il convient de définir les tarifs de ces stands dont la somme obtenue servira à financer en partie l'évènement.

Plusieurs tailles de stands sont proposées (mobiliers et repas compris) selon l'aménagement pensé par TNT Events :

- 5 stands simple sans cloison
- 19 stands de 2x2m
- 3 stands de 4x2m
- 2 stands de 6x2m
- 1 stand de 4x4m qui est réservé au Département pour sa subvention de 5000€.

M. GUYOD expose également la liste des 30 partenaires qui seront invités à s'inscrire.

⇒ **Les membres du conseil d'administration valident la liste des partenaires et décident d'appliquer les tarifs suivants :**

- **Stand simple : 400€**
- **Stand 2x2m : 800€**
- **Stand 4x2m : 1000€**
- **Stand 6x2m : 1500€**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 2026

Le Président rappelle aux élus présents que la date de l'assemblée générale extraordinaire durant laquelle le nouveau conseil d'administration sera élu a été fixée au 6 juin 2026. Elle se déroulera à la Maison des Communes. L'assemblée générale ordinaire sera quant à elle organisée lors du séminaire et présentera le bilan moral et financier 2025.

M. GUYOD soumet aux élus le programme de la matinée du 6 juin :

9h30 Accueil / Café
10h Ouverture
Rappel et modification des statuts
Vote des cotisations 2026
Renouvellement du Conseil d'administration (vote, dépouillement, répartition des sièges)
12h Clôture et Apéritif déjeunatoire

⇒ **Les membres du conseil d'administration valident le programme de l'Assemblée générale extraordinaire 2026.**

SIGNATURE DE LA CONVENTION FRANCE SERVICES

Le Président explique aux élus présents que l'association a été sollicitée fin 2025 par la Préfecture pour recruter un animateur France Services dont la principale mission est de coordonner, animer et dynamiser toutes les structures France Service du département. Pour soutenir cet effort, l'État, qui ne se souhaite pas lui-même procéder à ce recrutement, subventionnera la démarche à hauteur de 50 000€.

N'ayant pas de salarié en propre et ne souhaitant pas prendre le risque d'un recrutement, l'AMF90 s'est naturellement tournée vers le Centre de gestion qui a accepté cette opération. Des entretiens ont été réalisés début d'année, et une personne a été recrutée.

Afin d'officialiser ce partenariat, la Préfecture propose la signature d'une convention tripartite réunissant les services de l'État, le CDG90 et l'AMF90.

M. GUYOD expose donc aux élus le contenu de cette convention.

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration valident la signature de cette convention, estimant cependant de peu d'importance que l'AMF90 en soit signataire, le CDG90 en étant le principal protagoniste.**

QUESTIONS DIVERSES

Fin de l'agrément pour dispenser des formations aux élus locaux et courrier adressé à la DGCL : début février, l'association des maires a été destinataire d'un courrier du CNFEL réprimandant l'association quant à l'organisation de certaines formations ne répondant pas aux exigences demandées aux détenteurs de l'agrément ministériel. Après lecture du courrier, les élus ont exprimé leur profond désaccord, non pas sur le fond, mais sur la forme, confirmant ainsi le fait de ne plus vouloir renouveler l'agrément en 2026.

Les élus présents souhaitent qu'un courrier en recommandé avec AR soit adressé à Madame la Ministre, avec copie en Préfecture, courrier dans lequel le Président exprimera toute l'indignation des élus et le souhait de mettre fin immédiatement à cet agrément, opération qui n'empêchera nullement l'association de proposer à ces élus des formations de qualité pour les aider dans l'exercice de leur mandat.

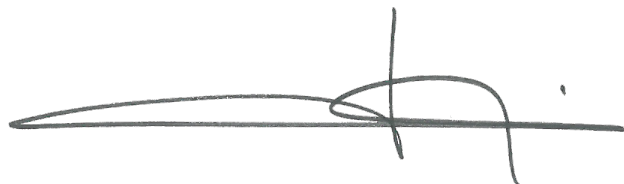
Information de la MAIF quant aux contrats d'Assurance personnelle des élus : La MAIF vient d'adresser aux élus concernés un courrier expliquant que les contrats souscrit chez eux il y a quelques années seront résiliés au 31/12/2026 suite au rapprochement vers la SMACL. Charge ensuite aux élus de souscrire une nouvelle assurance auprès de la SMACL ou de tout autre organisme proposant cette couverture, comme GROUPAMA par exemple.

Catalogue des formations 2026 : M. GUYOD présente aux élus la version finale du catalogue des formations 2026. Il sera prochainement transmis aux communes.

~~~~~

Belfort, le 03 mars 2026

Le Président,



Stéphane GUYOD